

# Intégrer l'Afpa comme acteur essentiel de la politique de relance de notre pays !

## L'édito du Secrétaire Général

L'Afpa doit être remise au cœur des mesures gouvernementales concernant l'accompagnement et la formation professionnelle. Comme la CFDT le présentait lors de ces dernières semaines, le moment est venu de rappeler l'engagement qu'a su montrer l'Afpa dans la solidarité nationale tout au long de la crise que l'on vient de vivre. Au titre de la continuité de cet engagement fort, la CFDT demande d'inscrire l'Afpa dans les politiques gouvernementales qui commencent à se faire jour.

La volonté de redémarrage du pays prend forme par le biais des différentes annonces faites récemment pour soutenir l'industrie automobile, aéronautique, le secteur du tourisme et les différents composants économiques du pays.

Le mardi 9 juin, les partenaires sociaux ont été invités à une réunion par le Ministère du Travail afin de débattre sur « la situation de l'emploi en France et en Europe ». À cette occasion, un cycle de concertation a été lancé en vue de définir les pistes pour relancer l'accès à la formation professionnelle. Quatre thématiques essentielles ont été débattues :

- Encourager les reconversions.
- Conjuguer les logiques d'aspirations individuelles, de besoins en compétences des branches et des besoins des territoires.
- Renforcer l'accès à la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi notamment par la mobilisation du PIC.
- Faciliter l'accès à la formation des PME.

Comme la CFDT le demande depuis longtemps, le moment est venu d'inscrire l'Afpa au cœur de ces thématiques. Puisque celles-ci correspondent à la définition même des missions de notre Épic et que d'autre part il est évident que nous sommes à même de répondre à l'ensemble de ces thématiques, aussi bien au niveau de notre couverture territoriale qu'au niveau des compétences d'accompagnement, de construction de projet et de formation recherchées.

Dans ce sens nous demandons à notre Direction Générale de tout mettre en œuvre pour s'y inscrire. La CFDT fera son maximum pour qu'une intersyndicale puisse porter auprès des tutelles et de tous les pouvoirs publics en lien avec ces mesures, la nécessité d'intégrer l'Afpa comme acteur essentiel de la politique de relance de notre pays.

Tout ceci ne doit pas nous faire oublier les difficultés actuelles rencontrées en lien avec la reprise de l'activité qui se mixent avec la réorganisation difficile de notre Agence. Mais nous vivons un instant très particulier, qui peut contribuer à la pérennisation de l'Afpa. Il faut saisir ce moment comme une opportunité pour notre Agence.

Dans toute cette actualité forte, je tiens juste à vous signaler que je signe ici mon dernier édito en tant que Secrétaire Général de la CFDT:FPA. À ce titre je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont permis au syndicat de traverser cette période de septembre 2018 à juin 2020 avec courage, ténacité, dignité et clairvoyance. Je pars mais je resterai attentif à l'avenir de cette Afpa dans laquelle j'ai vécu une expérience humaine extraordinaire. Durant les 33 dernières années, j'ai participé à accompagner et former plus de 600 stagiaires, j'en suis fier. Comme vous, j'espère que cette mission restera la fierté des salariés de l'Afpa de demain.

Pour envisager cet avenir, je sais que vous pourrez compter sur des militants engagés, que ce soit au Bureau National ou dans les Régions. La relève est là, avec des anciens et aussi des nouveaux déjà investis pleinement dans les CSEE de vos régions et au CSE Central. Un-e nouveau-elle Secrétaire Général-e sera prochainement désigné-e par les Secrétaires Nationaux. Une transition dans la continuité !

Merci à toutes et tous.

**Syndicat CFDT FPA**  
Tour Cityscope  
3 rue Franklin  
93 100 Montreuil  
Tél. : 06 86 52 72 84  
cfdtafpa@gmail.com  
www.facebook.com/cfdtafpa

© cfdtafpa  
Directeur de publication  
Jean-François Guéruit  
Secrétaire Général



La réunion CNES du mois de juin ne s'est pas encore tenue au moment de l'écriture de cet article.

Suite au déconfinement, les retours dans les centres et services se font progressivement. Certains vont pouvoir prendre leur nouveau poste et donc vont devoir organiser leur déplacement. Nous en profitons pour vous faire un rappel des mesures d'accompagnement des mobilités internes.

Pour plus de détails, nous vous invitons à les consulter dans le Livre I du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Les consultants des EIC, les services RH et vos représentants CFDT sont là pour répondre à vos questions selon votre situation. Une adresse mail est à votre disposition : [cfdt.afpa.ra.dr.2018ba@gmail.com](mailto:cfdt.afpa.ra.dr.2018ba@gmail.com)

- Si le changement de poste s'accompagne d'une période de formation, celle-ci est prise en charge par l'AFPA.
- La rémunération et le « statut cadre » sont maintenus pour les salariés impactés par le plan, en cas de prise de poste d'un niveau plus bas que l'actuel.

À noter que les salariés impactés par le PSE et ayant accepté une mobilité, bénéficient d'un engagement de la direction de ne subir aucun autre changement d'emploi sur une durée de 24 mois.

### **Mesures principales :**

**Prime de mobilité géographique ou professionnelle** pour chaque personne dont le poste a été supprimé ou modifié : 5 000€ + 1 000€ si géographique et professionnelle. (Attention les Assistant-e-s de Formation, poste transformé, ne peuvent prétendre qu'à la prime géographique en cas de changement de lieu de travail). Le versement de cette prime est effectif au changement de poste ou à la fin de la période d'adaptation si cette option a été retenue.

Pas de condition d'éloignement kilométrique.

**Aide à la mobilité géographique avec déménagement familial** accessible pour une prise de poste à plus de 50 km ou à 1h30 du domicile au nouveau lieu de travail :

- Voyages de reconnaissance pour le salarié et le conjoint, avant la prise de poste, avec prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement.
- 2 ou 4 jours d'absence rémunérée avec prise en charge des frais de déplacement
- Prise en charge du déménagement et des frais d'agence (maxi 1 mois de loyer) + 1 jour d'absence rémunérée. Un référent national « Action Logement » est disponible.



- Aide mensuelle de 1500€ maximum (dépenses réelles sur justificatifs) pendant 12 mois maximum, si nécessité d'une double résidence.
- 5 000€ + 1 500€ par enfant à charge (fiscal), versés lors du déménagement.
- Accompagnement par un cabinet, pour le reclassement du conjoint, pendant 6 mois renouvelable 1 fois.

**Aide à la mobilité géographique sans transfert familial**, sous les mêmes conditions d'éloignement que ci-dessus.

- Indemnité de double résidence plafonnée à 1500€ pendant 6 mois.
- Remboursement d'un Aller-Retour hebdo pendant 6 mois.
- 2 000€ ou 4 000€ de prime d'installation si logement dans « un pied à terre » ou prise en charge des frais de trajet plafonnée à 300€ par mois pendant 1 an.
- Les agents à moins de 3 ans de la retraite, bénéficient de 8 jours de repos compensatoire par an (versement CET possible)

**Aide à la mobilité géographique sans changement de résidence**, s'il y a allongement significatif de temps ou de distance entre leur domicile et le nouveau lieu de travail. Le versement interviendra dans le mois qui suit la prise de poste.

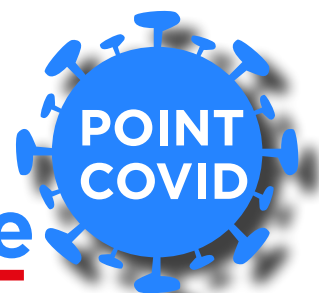
**DANS CES CAS FAIRE LA DEMANDE AU SERVICE REGIONAL RH AVEC COPIE À MME SANDRINE JOSSE.**

- 3 000 ou 6 000€ d'aide forfaitaire pour l'achat d'un nouveau véhicule (occasion ou neuf).
- Prise en charge des frais kilométriques et d'autoroute pendant 12 mois, ou de la carte d'abonnement à un transport en commun (complément de la prise en charge employeur).
- Aide forfaitaire de 100€ minimum pendant 12 mois pour faciliter la garde de jeunes enfants ou d'enfants en situation d'handicap.



# Dernière réunion : OS & Direction Générale

10 juin 2020.



Depuis le 3 juin, faible progression des cas :

- +2 suspicions de cas sur des salariés à Guéret et à Caen
- +4 cas suspicions de cas sur des stagiaires à Périgueux, Limoge Babylone, Le Havre et Toulon
- +1 cas avéré d'un salarié à Calais
- +1 cas avéré d'un stagiaire à Metz

Depuis le début, il y a eu pour les salariés 48 cas avérés (106 suspicions) et 46 pour les stagiaires (80 suspicions). Même si le nombre de cas supplémentaires reste contenu, le virus est toujours présent et les mesures barrières doivent continuer à être respectées.

Pascale d'Artois précise que les masques non chirurgicaux distribués sont bien conformes et adaptés à nos activités. Il n'y aura pas de problème pour l'approvisionnement en masques. 4,5 M sont commandés pour des livraisons jusqu'en septembre. Deux fiches actions sont réécrites pour l'utilisation des climatisations ainsi que pour l'étiquetage de certains produits dangereux.

Un stagiaire a été sanctionné car il ne voulait pas appliquer les mesures préconisées (port du masque).

Les pourparlers continuent entre la Direction et la Tutelle pour obtenir une prise en charge des frais liés au Télétravail. Un peu d'optimisme semble de rigueur, mais la CFDT trouve le temps long et reste attentive à cette question.

Le télétravail est poursuivi assez largement. Pour les personnes souffrant d'isolement (une douzaine de repérées) des solutions sont trouvées. Les contacts hebdomadaires par les hiérarchiques sont maintenus. À la Cityscope le télétravail est privilégié jusqu'à fin juin. Le restaurant n'est pas encore ouvert, des tickets restaurants sont distribués. Des kits de protections sont à disposition et ne pas oublier de prévenir son responsable avant de venir. Pour l'AFPA, sans doute des évolutions après le 22 juin, suite aux annonces du Premier Ministre.

Des suivis par centre sont désormais en place, ils font ensuite l'objet d'une synthèse nationale et permettent une réactivité immédiate sur le terrain. Ce suivi comprend 3 niveaux d'évaluation :

- **Points positifs** (Les reprises se déroulent correctement, les ambiances sont plutôt sereines, tranquillisées avec de bonnes applications des mesures. Les échanges avec les Représentants de Proximités sont constructifs).
- **Points d'attention** (Relâchements perceptibles observés au bout de 15 jours).
- **Vigilance** (Rappel à l'ordre des prestataires de nettoyage (qualitatif et port des EPI). Maintenir le suivi des équipements de protections au centre des préoccupations. Utilisation des véhicules de service avec un non-respect des mesures. Attention particulière sur le respect des gestes barrières notamment pendant les pauses ou après les repas.



# Négociation

## PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU SÉQUENCEMENT ET À L'ORGANISATION DES NÉGOCIATIONS AU SEIN DE L'UES AFPA

Au terme d'une série de réunions studieuses et de bonne tenue nous avons, le jeudi 11 juin 2020, abouti à la clôture des négociations sur le protocole d'accord relatif au séquençement et à l'organisation des négociations au sein de l'UES AFPA dont le délai de signature des OS est prévu jusqu'au 19 juin.

Cet accord de séquençement doit répondre aux objectifs suivants :

- Fixer des engagements réciproques afin d'assurer le caractère loyal et efficace de toutes les négociations.
- Favoriser le dialogue social.
- Fixer conjointement un agenda social pluriannuel, sur 3 ans.

Tous les thèmes inscrits du protocole ont été débattus afin d'avoir un accord qui engage la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives de l'AFPA dans un cycle de négociations de 3 ans.

Une fois cet accord signé, s'ouvrira dès le mois de juin 2020 un calendrier de négociations pour les thèmes obligatoires et d'ordre public suivants :

- La rémunération.
- Le temps de travail.
- Le partage de la valeur ajoutée.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- La qualité de vie au travail.
- Le droit à la déconnexion.
- La lutte contre les discriminations et d'autres thèmes importants qui sont non obligatoires.

Et ainsi que pour les thèmes non obligatoires suivants :

- L'intéressement.
- Le télétravail.
- La déprécarisation.
- La prévention des risques psychosociaux et la qualité du travail.
- L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- La base de données économiques et sociales (BDES).

**C'était une demande de la CFDT d'avoir un accord qui engage la Direction et les Organisations Syndicales dans un cycle de négociations pour les 3 ans à venir. Nos thèmes de négociation souhaités sont pris en compte. Le cadre est fixé, tout en laissant la possibilité de négocier sur une nouvelle thématique si besoin.**

**Le calendrier sera très chargé, car les négociations ont été suspendues du fait du PSE. De plus, les nouvelles équipes en régions et constituées récemment, ont toutes été essentiellement mobilisées par la crise sanitaire.**

**Les négociateurs de la CFDT ont du pain sur la planche et nous leur souhaitons, à tous, bon courage.**

# BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES  
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL TEL : 06 86 52 72 84 CFDTAFPA@GMAIL.COM



## ADHÉRENT

Je soussigné  M  M<sup>me</sup> .....adhère à la CFDT  
Nom de naissance : .....  
Adresse : .....  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville : .....  
Tel : \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_@.....  
Date de naissance : ...../...../.....  
Établissement :  EPIC  filiale « Entreprise »  filiale « Accès Emploi »  DR  DIFQ  Autres  
Adresse du lieu de travail : .....  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville : .....  
Tel : .....  
Temps partiel ? :  non  oui pourcentage : .....%  
Emploi : .....  
Itinérant ? :  non  oui Cadre ? :  non  oui  
Type de contrat (CDD, CDI, autre...) : .....

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : ...../...../..... Signature de l'adhérent

Adhérez  
à la CFDT  
Des droits  
en Plus

**Vous pouvez  
« récupérer »  
66% de votre  
cotisation : elle  
est déductible  
des impôts**

## MONTANT DE LA COTISATION

Salaire annuel net imposable (voir cumul du salaire de décembre dernier) : .....€  
La cotisation est calculée selon la grille de cotisation disponible auprès de votre Délégué Syndical Local. La cotisation doit être mise à jour chaque année sur déclaration de l'adhérent.  
Versement libre (supérieur à la grille de cotisation) : .....€

## MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Pour le paiement automatique de cotisation (PAC), le prélèvement s'effectuera le 5 du mois en début d'échéance.

Suite à la loi de finance 2013, suivant ta situation fiscale, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI COMPLÈTEMENT, SIGNÉ, ET IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ D'UN RIB À : Christian Hurte**  
CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93 100 MONTREUIL

email : gestionadherentscfdtafpa@gmail.com tel : 06 86 52 72 84 ou 01 48 70 54 59

## Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débi ter votre compte, et (B) votre banque à débi ter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débi t de votre compte pour un prélèvement autorisé.

### RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

#### DÉBITEUR

Votre Nom.....

Votre Adresse.....

Code postal..... Ville .....

Identifiant créancier SEPA : FR88ZZZ254894

#### CRÉANCIER

Nom CFDT

Adresse 4 BOULEVARD DE LA VILLETTE

Code postal 75955

Ville PARIS CEDEX 19

### LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Domiciliation : \_\_\_\_\_

BIC | | | | | | | | | | | |

PAIEMENT  Récurrent/Répétitif  Ponctuel

A : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

**Veuillez compléter tous les champs du mandat.  
Ne pas oublier de joindre votre RIB !**